



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'AMMC et la CMC ANGOLA signent un accord de coopération et d'assistance mutuelle

Rabat, le 13 juillet 2023

**L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Comissão do Mercado de Capitais (CMC Angola) ont signé, ce matin au siège de l'AMMC à Rabat, un accord d'assistance mutuelle et de coopération dans le domaine des marchés des capitaux.**

Cet accord a été signé par Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC, et Mme Edna Augusta Dos Santos Nunda Barbosa De Mascarenhas, Présidente par intérim de CMC Angola. Il vise à renforcer la protection des investisseurs, la stabilité, l'efficacité et l'intégrité des marchés des capitaux en Angola et au Maroc, ainsi qu'à améliorer la compréhension mutuelle des réglementations et des techniques appliquées dans chacun des pays.

Le protocole prévoit ainsi une consultation permanente sur des questions d'intérêt commun et la mise en place de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités portant, entre autres, sur l'éducation des investisseurs, la finance durable, les technologies financières et le financement des petites et moyennes entreprises par le marché.

L'AMMC et la CMC Angola sont membres de l'IOSCO et de son Comité Régional de l'Afrique et du Moyen Orient (AMERC). A travers cet accord, les deux autorités soulignent leur volonté mutuelle de renforcer la coopération entre le Royaume du Maroc et la République d'Angola pour tout ce qui a trait au développement du marché des capitaux.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### *A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)*

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44<sup>e</sup> pays signataire et le 3<sup>e</sup> pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

### **Pour plus d'information, veuillez contacter :**

**Contact :**

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: [dania.bouhlal@ammc.ma](mailto:dania.bouhlal@ammc.ma)

Tél: 07 07 29 19 31